

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MERCREDI 8 MARS 2017

Le mercredi 8 mars 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON (absente en début de séance) et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS, Loïc JORRE et Daniel GERAULT.

Absents excusés : Aurore BIBRON en début de séance qui donne pouvoir à Carine MOREL.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. ACHAT MATERIEL : ESPACES VERTS
- II. DEVIS VITRERIE
- III. SUBVENTION AFN
- IV. NETTOYAGE PARQUET SALLE DES LILAS
- V. RENOVATION CIMETIERE
- VI. QUESTIONS DIVERSES

I. ACHAT MATERIEL : ESPACES VERTS

Sandrine Rambaud, Raymond Lelièvre et Mickael Delahaye se sont entretenus avec les agents techniques de la commune en début d'année concernant l'achat de matériel pour l'année 2017.

Trois devis ont été réalisés pour un souffleur, une tondeuse à mains et un taille haie avec perche. Les devis sont les suivants :

FOURNISSEURS	DIVAY	POIRIER LETEMPLIER	ETS LESIEUR
Souffleur	STIHL BR550 539,25 € HT	STIHL BR550 539,25 € HT	570 BTS 495 € HT
Tondeuse à mains	OREC (moteur HONDA) 1 575 € HT	HONDA HRH 1 544 € HT	ISEKI (moteur HONDA) 1 530 € HT
Taille haie avec perche	STIHL HL92 CE 558,34 € HT	STIHL HL 92 CE 529 € HT	/
Coût total	2 672,59 € HT	2 612,25 € HT	2 025 € HT (sans taille haie)

La commission achat propose au conseil de retenir le devis de la société Divay d'un montant de 2 672,59 HT qui propose de nous prêter le matériel qui serait indisponible le temps de la livraison des différents outils et qui propose une tondeuse de gamme supérieure. Ce choix est aussi motivé pour assurer une diversité des partenaires de notre collectivité

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, la proposition de la commission avec la société Divay d'un montant de 2 672,59 HT.

II. DEVIS VITRERIE

René Vaugeois présente le renouvellement de la prestation du nettoyage des vitres avec la société HMS qui est reconduite pour un an avec une prestation de 1 011,90€ TTC.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le renouvellement de la prestation de nettoyage des vitres.

III. SUBVENTION AFN

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 191,60€.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 191,60 €.

Pour rappel, le 8 mai prochain tous les élus et la population sont conviés au rassemblement.

IV. NETTOYAGE PARQUET SALLE DES LILAS

Le parquet de la salle des Lilas est vieillissant et mérite un entretien.

Mickaël Delahaye propose de délibérer sur les 3 choix suivants:

1^{er} : Entretien complet avec ponçage : 3 917,65€ HT (3 semaines de travaux)

2nd : Lavage approfondi, mise en place d'une couche de protection et lustrage : 627,18€ HT

3^{ème} : Aucun entretien en 2017 avec révision en 2018

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité (11 pour le choix n°2, et 1 pour le choix n°3) avec trois abstentions, le second choix qui est le lavage approfondi, mise en place d'une couche de protection et lustrage pour un montant de 627,18€ HT avec la société « La Mayennaise ».

V. RENOVATION CIMETIERE

Lors du conseil du 17 janvier dernier, Josiane Couilleaux informait le conseil que l'appel d'offre, concernant la rénovation du cimetière avait été lancé.

Plusieurs entreprises ont répondu à cet appel d'offre.

Mickaël Delahaye informe le conseil que la commission « appel d'offre » a retenu les lots n°1 (terrassment) et 2 (allées et bordures) en offre de base avec les options :

- constat huissier (avant travaux),
- achat et pose de gravillons (entre les tombes)

La commission réunie en amont du conseil municipal de ce jour a retenu la société Chapron pour la réalisation des travaux qui présentait la meilleure offre globale pour un montant de 40 902€ HT, et ce, sans tenir compte des subventions potentielles (10 000€ de réserve parlementaire de Madame Doineau Sénatrice et de Monsieur Zocchetto Sénateur plus 30% du montant par l'Etat au titre de la DETR) qui permettraient une aide de plus de 50% pour financer ce projet.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'appel d'offre de la société Chapron d'un montant de 40 902€ HT.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Devis EUROFEU**

Miguel Camus présente des devis concernant l'achat de fourniture de matériel d'incendie.

1^{er} : Eurofeu => **1 585,94€ HT** (comprend tous les extincteurs pour la mairie, l'école, salles des fêtes, l'église ...)

2nd : Eurofeu => **1 706,35€ HT** (plans d'intervention, consignes en cas d'incendie, plans d'évacuation)

Mickaël Delahaye propose de valider les deux devis sous réserve de vérifier la cohérence des prix avec ceux dont nous bénéficions comme client de GROUPAMA.

Une démarche auprès de notre société d'assurance GROUPAMA est entreprise pour demander une participation pour ces équipements qui sont parfois subventionnés par l'assureur.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis sous réserves de vérification des prix proposés comme partenaire GROUPAMA et des subventions éventuelles.

➤ **Livre Gérard Belliard**

Suite au conseil du 08/02/2017, le conseil municipal avait délibéré pour l'impression de 30 nouveaux ouvrages, le devis de la société Le Petit s'élève à 405€ HT.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Le Petit pour un montant de 405€ HT.

➤ **Arrivée d'un nouvel agent communal**

Suite à un arrêt de travail de l'un de nos agents communaux pour quelques semaines, un recrutement anticipé en contrat d'avenir a été réalisé, il s'agit de Mlle Amélie Leflon.

➤ **Indemnités élus : modification indice**

Suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, Mickael Delahaye informe l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux (indice 1015 à 1022).

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la modification d'indice.

➤ **Présentation des projets communaux proposés pour le contrat de ruralité suite à la demande de l'Etat**

Mickael Delahaye informe le conseil des différentes propositions faites qui serviront de bases aux prochaines demandes de subvention.

➤ **RH : frais de déplacement et repas lors des formations individuelles**

Suite au questionnement d'un agent concernant la prise en charge des frais engagés pour des formations qui n'auraient pas de caractère obligatoire dans le cadre professionnel mais qui résulte d'un choix personnel. Les frais engagés (transport et repas) resteront à la charge de la personne qui choisit de suivre une formation.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité ces dispositions liées aux frais de formation à caractère non obligatoires.

➤ **Antenne Free**

Dans l'objectif d'améliorer le réseau de téléphonie portable, l'entreprise Free souhaite installer une antenne dans notre commune, l'étude est en cours.

➤ **ALSH : Activités juillet 2017**

Le centre de loisirs sera ouvert du 10 au 28/07/2017 avec une fermeture de 4 semaines en août et une reprise le 28/08/2017.

Il sera proposé un stage multi activités de 4 jours les 10-11-12-13 juillet 2017 (Base de Gorrion, l'Ange Michel, piscine d'Evron et le Refuge de l'Arche à Château-Gontier).

L'inscription se fera sur les 4 jours complets.

Les tarifs proposés sont les suivants en fonction du quotient familial (QF) :

- QF 1 : 65€

- QF 2 : 70€

- QF 3 : 75€

(15€ Supplémentaires pour les hors communes).

Un autre stage équitation au Horps est proposé sur 3 jours les 17-18-19 juillet 2017 à partir de 3 ans, les tarifs proposés sont les suivants :

- QF 1 : 40€

- QF 2 : 50€

- QF 3 : 60€

(15€ Supplémentaires pour les hors communes).

Le centre de loisirs sera fermé la seconde semaine des vacances d'avril (en cas de besoin, le centre de loisirs d'Aron sera ouvert et peut accueillir les enfants Commerois).

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs pour les 2 sorties.

➤ **Toiture de l'église :**

Mickael Delahaye informe le conseil que plusieurs ardoises sont tombées du toit de l'église, la société Launay a été contactée pour réaliser un devis. Le montant est de 1 026,96€ TTC.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Launay d'un montant de 1 026,96€ TTC.

Il est 00h25 séance est levée.